

## Quelques exemples de projet d'évolution de la loi

### Stomie & Discriminations professionnelles

- Améliorer l'accès des personnes stomisées au stage, à la formation, au recrutement
- Appliquer l'article 8 de la Charte des Droits des patients stomisés 'Être protégé contre toute forme de discrimination'

### Stomie & lutte contre la paupérisation

- Seuls les revenus de la personne handicapée doivent être pris en compte pour percevoir l'Allocation Adulte Handicapée
- Aucune pension d'Invalidité inférieure au minimum vieillesse
- Intégration dans le calcul de la retraite des périodes d'invalidité, de chômage ou de longue maladie.

### Stomie & Avenir Professionnel

- Avoir le droit de travailler quel que soit le degré reconnu du handicap
- avoir la possibilité de reprendre son emploi après une interruption liée à la maladie

**Toute personne malade ou handicapée ne peut vivre sous le seuil de pauvreté (1015 euros) du fait de son handicap ou de sa maladie qui ont entraîné une perte d'emploi ou une perte de revenus.**

**Union Stomisés Grand Sud**

06 50 85 76 44 – 06 70 95 76 72

union.stomises@gmail.com

Union d'associations de réinsertion sociale et de soutien aux personnes stomisées

Siège social : Avignon (84)



## STOMIE EMPLOI, HANDICAP

'Pour la liberté de choisir son avenir professionnel'  
loi 5/9/2018

Plaidoyer pour une politique d'emploi inclusive et adaptée.

Constatant sur le terrain les inégalités, les difficultés pour les personnes stomisées à rester dans l'emploi, l'Union des Stomisés du Grand Sud et les associations de patients stomisés de France, ont initié un plaidoyer sous forme de Livre Blanc.

Ce document est un résumé des témoignages recueillis, et servira de base à une concertation plus large pour faire connaître auprès de toutes les instances, les problématiques rencontrées.

Quels sont les objectifs de ce Livre Blanc ?

- Recueillir les témoignages de personnes stomisées en âge de travailler lors de la confection de la stomie
- Evaluer les inégalités
- Proposer des évolutions à la loi

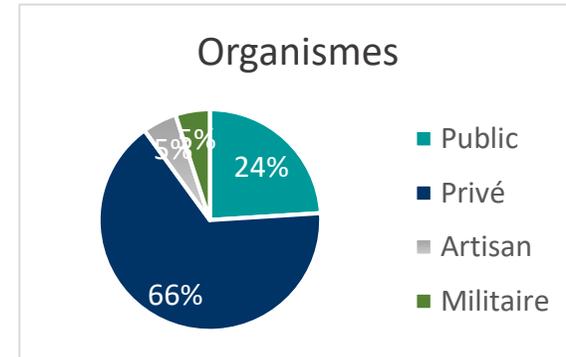
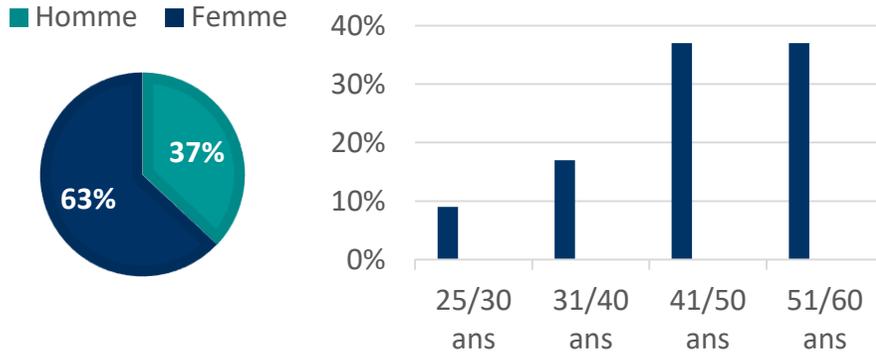
### Première analyse de l'enquête Stomie/Emploi/Handicap

- 1 personne stomisée/2 est mise en invalidité
- De 30 à 70 % de pertes de revenu
- Obligation de modifier son mode de vie pour des raisons économiques
- Des retraites amputées par les années de mise en invalidité ou de mise au chômage

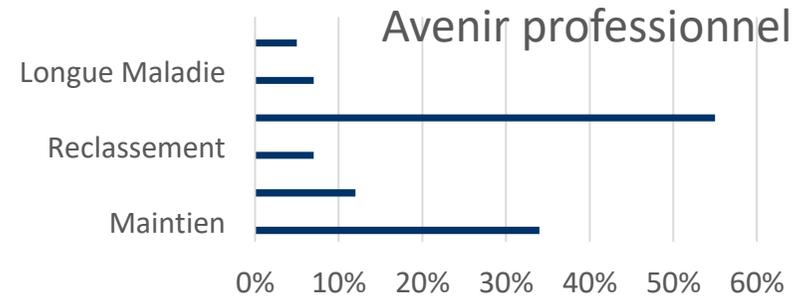
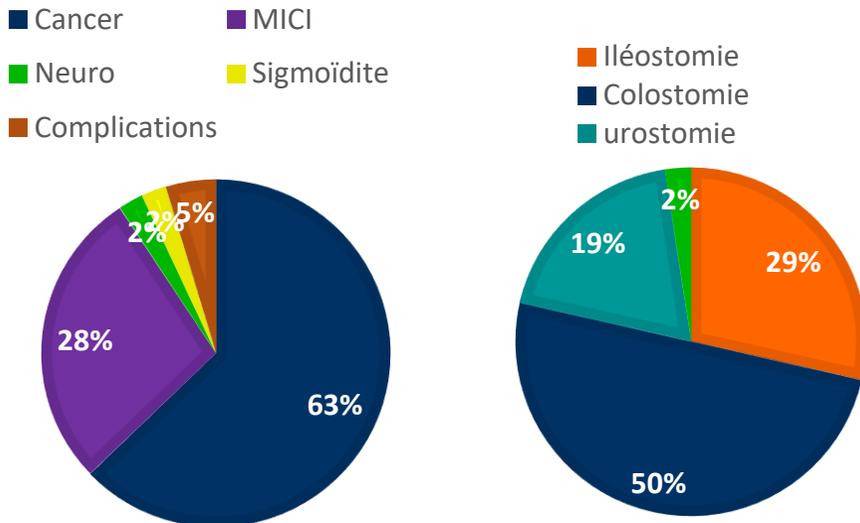
## FOCUS ENQUETE / TEMOIGNAGES

Echantillon de 50 personnes stomisées, adhérentes d'associations de patients stomisés en France, en activité professionnelle lors de la confection de leur stomie.

### Répartition par Sexe/Âge à la confection de la stomie



### Stomies : Causes et Types



N.B : Plusieurs stomisés répondent à 2 critères : maintien/invalidité, reclassement/invalidité, longue maladie/invalidité ce qui explique le pourcentage supérieur à 100 %.

